

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

A la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 12e jour du mois de décembre 2017 à 18h30 au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames: Dean Brisson, Donald Richard, Jean-François Perrier, Sophie Chamberland et Ginette Sheehy.

Monsieur Louis Laurier, conseiller, est absent pour motifs personnels.

Formant tous quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.

Je soussignée, certifie que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil de la tenue de cette session à l'intérieur des délais prévus à la loi.

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 18h30, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance :

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption des prévisions budgétaires de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 et du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020.
- 3- Période de questions.
- 4- Levée de la séance.

RÉSOLUTION 259-17 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Monsieur Dean Brisson, conseiller se joint au conseil il est 18h36.

RÉSOLUTION 260-17
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020

Il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu.

Que le programme triennal d'immobilisation pour les années 2018-2019-2020, ainsi que les prévisions budgétaires 2018, lesquelles prévoient une augmentation de 2% des salaires pour l'année 2018 pour le conseil et l'ensemble du personnel sont adoptés.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2018-2019-2020

- 1- Approvisionnement et distribution en eau potable desservant le village d'Huberdeau. Solde à financer de 323 600\$ des règlements de secteur en date du 21 août 2019:

2018 : 94 999.50\$ 2019 : 323 600.00\$ à refinancer 2020 : 44 180.00\$

- 2- Achat d'un camion-citerne autopompe pour se conformer aux exigences du schéma de couverture de risque de la MRC des Laurentides. Solde à rembourser de 99 015\$ en date du 12 août 2019 :

2018 : 17 030.76\$ 2019 : 99 015.00\$ à rembourser en totalité

- 3- Achat d'un camion, d'équipement à neige et d'une rétrocaveuse pour les travaux de voirie et de déneigement. Solde final à payer de 42 559.93\$ du règlement en date du 15 janvier 2019 :

2018 : 42 660.46\$ 2019 : 42 559.93\$ 2020 : 0.00\$

- 4- Travaux de rénovation hôtel de ville. Solde à financer de 315 900\$ du règlement en date 16 août 2021 :

2018 : 14 973.90\$ 2019 : 15 034.50\$ 2020 : 15 183.30\$

BUDGET 2018

POSTE BUDGÉTAIRE	PRÉVISION 2017
REVENUS	
Taxes sur la valeur foncière	708 815.00 \$
Tarification services municipaux	303 508.00 \$
Tenants lieu de taxes	74 832.00 \$
Revenus de sources locales	47 020.00 \$
Affectation surplus accumulé	270 657.00 \$
Transferts conditionnels	204 725.00 \$
TOTAL DES REVENUS	1 609 557.00 \$
DÉPENSES	
Administration	307 243.00 \$
Sécurité publique	171 389.00 \$
Transport	337 992.00 \$
Hygiène	158 274.00 \$
Santé et bien être	20 995.00 \$
Aménagement et urbanisme	71 437.00 \$
Loisirs et culture	40 190.00 \$
Frais de financement	23 125.00 \$
Transfert activités investissement	478 912.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 609 557.00 \$

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 261-16
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que la séance soit levée, il est 18h55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau,
Mairesse.